

## 17 - Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur :** L'Union des Commerçants de Besançon, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, l'association des Commerçants des Chaprais souhaitent organiser des manifestations à caractère commercial sur le domaine public :

- la braderie d'été les 4 et 5 juillet 2014,
- les Instants Gourmands du 28 août 2014 au 31 août 2014,
- le Troc des Chaprais le dimanche 7 septembre 2014.
- «Cœur de ville plus facile» édition 2014.

Il est proposé que la Ville de Besançon mette à disposition des organisateurs le domaine public nécessaire, dont les modalités d'acquittement de la redevance d'occupation du domaine public varieraient suivant les manifestations pressenties.

En ce qui concerne la braderie d'été, les droits d'occupation seront encaissés au moyen d'une régie municipale de recettes dont le régisseur est nommé parmi les membres de l'association organisatrice à savoir l'Union des Commerçants de Besançon (UCB). Pour les Instants Gourmands les droits d'occupation seront encaissés au moyen de la régie municipale créée à cet effet, ceci conformément aux précédentes autorisations délivrées par le Conseil Municipal de Besançon.

### Modalités d'occupation du domaine public

#### 1) Braderie d'été organisée par l'UCB

Une convention passée avec l'UCB, association organisatrice, règlera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier, tenant compte notamment des emprises des chantiers des Passages Pasteur et des contraintes de sécurité notamment lors du départ des commerçants non sédentaires du marché du vendredi.

Ainsi, toutes autorisations d'occupation du domaine public délivrées dans les voies publiques occupées telles que définies contractuellement sont suspendues pendant la durée de cette manifestation.

Il est proposé que :

- le domaine public de la Boucle et de la rue Battant soit mis à disposition de l'Union des Commerçants de Besançon, pour la braderie, sous condition des réserves émises ci-dessus,
- que le montant des droits d'occupation soit calculé sur la base équivalente des montants des foires et marchés soit 2,10 € le mètre linéaire journalier, encaissés le jour même, pour le compte de la Ville de Besançon, par le régisseur de l'UCB.

#### 2) Instants Gourmands

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon organise les Instants Gourmands.

Cette manifestation se déroulant sur le domaine public, il est proposé que :

- la Ville de Besançon mette à disposition de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon le domaine public correspondant à savoir la promenade Granvelle,
- les droits d'occupation soient conformes aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2013,

- Une convention passée avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon règlera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier.

### 3) Troc des Chaprais

En 2011 l'association, anticipant les travaux liés au tramway, avait avancé sa manifestation en juin. Après analyse de la manifestation et devant le constat d'une certaine désaffection due à l'avancée de la date du troc, l'association a proposé à la Ville de Besançon de réaliser son troc le dimanche en septembre.

Cette année elle propose de réaliser cette manifestation le dimanche 7 septembre 2014.

Elle occupera la rue de Belfort dans sa partie comprise entre la rue Baille et la place de la Liberté, sur la totalité de la rue des Chaprais, et rue de la Liberté. Aucun déballage ne sera autorisé place Flore.

Toutes les autorisations d'occupation du domaine public délivrées dans les voies publiques occupées par le troc telles que définies contractuellement sont suspendues pendant la durée de cette manifestation.

### 4) Cœur de ville plus facile

L'opération «Cœur de ville plus facile» mise en œuvre par l'Office de Commerce permet depuis deux ans de promouvoir la fréquentation du centre-ville en s'appuyant sur le dispositif Free Pass. Cette opération, qui concerne quelques mois dans l'année, facilite la fréquentation du centre-ville le samedi après-midi via notamment une communication positive sur l'accessibilité et le stationnement.

Il est proposé de reconduire cette opération dès le samedi 10 mai 2014 au samedi 28 juin 2014 puis du 30 août au 27 décembre 2014.

Un stand de type Vitabri sera installé tous les samedis après-midi place du Huit Septembre, et le personnel recruté à cet effet remettra au client, sur présentation de preuves d'achat de 50 € datées du jour même, cumulables chez plusieurs commerçants (hors alcool et tabac), au minimum un jeton Free Pass.

Une analyse, au moyen de questionnaires, sera menée par le service Commerce de la Ville de Besançon, pour évaluer l'impact de ce dispositif, identifier les origines des consommateurs afin d'appréhender plus finement la zone de chalandise, connaître leurs moyens de déplacement, etc.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer favorablement sur ces modalités d'occupation du domaine public,
- d'autoriser la continuité des régies de recettes nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

**«M. Julien ACARD :** Juste pour préciser que lors de la Commission ce n'est pas vraiment favorablement unanime que cela a été voté. Je n'étais pas encore là et moi je m'abstiens sur ce sujet.

**M. LE MAIRE :** Vous n'étiez pas là pour quoi ?

**M. Julien ACARD :** J'étais en retard ce jour-là.

**M. LE MAIRE :** D'accord. C'est favorable unanime des présents, c'est toujours comme cela, on ne peut pas dire que vous étiez contre puisque vous n'étiez pas là. Quand on dit que c'est favorable ce sont les élus présents au moment du vote parce que ceux qui sont absents, on ne les compte pas, vous êtes d'accord ? Donc c'est un avis favorable unanime. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2.

**M. Laurent CROIZIER :** Je voulais simplement faire une petite remarque à propos d'une animation commerciale d'un établissement bancaire samedi dernier sur l'Esplanade des Droits de l'Homme qui, sous prétexte d'offrir à boire aux jeunes, récoltait des données personnelles et présentait des solutions bancaires. Je voulais simplement dire que je trouve le lieu pas forcément approprié à ce type d'opération et beaucoup plus indiqué à des manifestations sportives ou culturelles. C'était simplement une petite remarque.

**M. LE MAIRE :** Je suis plutôt d'accord avec vous. N'étant pas en ville samedi dernier je n'ai pas vu, vous me direz qui c'était quand même... on me dit que c'est le Crédit Agricole.

Ils avaient fait une demande, on avait donné une autorisation ? Cela dit c'est l'Esplanade des Droits de l'Homme. Après vous savez, il y a souvent des présentations de véhicules, c'est quand même tout ce qui a un intérêt pour la vie économique mais effectivement moi je pense que l'on aurait pu éviter de le faire là. Je suis d'accord, la place de la Révolution aurait peut-être été plus adaptée.

Cela dit on ne peut pas quand même empêcher non plus des manifestations à caractère économique parce que c'est aussi la vie économique de la Ville, le dynamisme de la Ville, mais l'Esplanade des Droits de l'Homme je conçois que l'on aurait pu le faire ailleurs. Je vous l'accorde. On sera peut-être plus vigilant par rapport à cela même si c'est la première fois que l'on nous fait pareille remarque justifiée. On sera donc prudent à l'avenir».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ZEHAF, Mme POISSENOT, M. DUMONT et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.*